



CHALLENGE PATRICE ANDRÉ 22-23 JUILLET 2019



28/29 NOVEMBRE 2020

SH/SD

Article 1

Le tournoi, uniquement ouvert aux joueurs licenciés en Haute-Savoie, se déroulera selon les règles de la FFBaD sous la responsabilité des Juges-Arbitres de la compétition : MARTIN Christophe et VIOLET Jérôme.

Numéro d'autorisation :

Article 2

Tableaux de Simple homme et Simple dame pour tous les adultes et jeunes. Chez les adultes : des tableaux successifs de 6 /8/ou 12 joueurs en fonction du CPPH. Chez les jeunes : 2 tableaux par catégorie Poussin (1 surclassement maximum), Benjamin et Minime (filles et garçons). Un tableau « TOP A » regroupant les 8 meilleurs au CPPH, un tableau « TOP B » regroupant tous les autres jeunes.

La compétition se déroulera en 2 phases distinctes : Poules puis élimination directe (sauf poules uniques)

Article 3

La date limite d'inscription est le 15 novembre 2020 (Date sur badnet faisant foi). Les inscriptions se feront en ligne par Badnet. Le tirage au sort des tableaux aura lieu le 21 novembre. Les têtes de série seront déterminées au CPPH du 19 novembre.

Seules les 160 premières inscriptions adultes et les 80 premières inscriptions Jeunes seront prises en compte. Une liste d'attente sera constituée en cas de dépassement de ces nombres.

Tous les joueurs participant au tournoi devront être en règle avec la FFBaD et en possession d'une licence en cours de validité au moment du tirage au sort.

Article 4

L'ordre des matches respectera dans la mesure du possible la numérotation de l'échéancier.

L'horaire est donné à titre indicatif.

Attention : selon l'avancement de la compétition, un joueur pourra être appelé jusqu'à 1 heure avant l'horaire prévu sans que son accord ne soit requis.

Merci de vous présenter à la table de marque à votre heure de convocation. Pour les joueurs convoqués après 11h00, merci de venir 30min avant votre heure de convocation.

Le plateau sportif est réservé aux joueurs, coachs (2 maximum par demi terrains), et équipe organisatrice. Pour les autres il faudra vous installer en tribune.

Article 5

Les droits d'inscription sont de 15 euros pour les adultes, et de 12€ pour les jeunes. Le règlement par virement (RIB en pièce jointe) devra être effectué à la date de fin des inscriptions

Article 6

Les volants sont à la charge des joueurs. Les volants officiels en vente dans le gymnase seront des Forza VIP Vitesse 77.

Article 7

Tous les matchs se dérouleront en auto arbitrage. En cas de problème au cours d'un match, le JA pourra désigner un scoreur.

Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

Article 8

Tout joueur ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes à l'appel de son nom pourra être disqualifié.

Article 9

Le temps de repos minimum entre 2 matches est fixé à 20 minutes. Il peut être raccourci avec l'accord des intéressés ou rallongé par décision du juge arbitre.

Article 10

Les joueurs appelés à jouer sur le terrain désigné auront droit à 3 minutes de préparation, test des volants compris.

Article 11

Tout joueur devra avoir une tenue vestimentaire correcte et conforme au règlement officiel (suivant RGC).

- Pour les joueurs : d'un short et d'un haut qui peut être un T-shirt, un maillot, un polo, La longueur tolérée pour le short est au-dessus du niveau du genou.
- Pour les joueuses : d'un short ou d'une jupe et un maillot ou bien d'une robe.

Les juges arbitres seront intransigeants sur les maillots portés. Les joueurs ne sont pas autorisés à porter un maillot d'un autre club que celui où ils sont licenciés, le PATRICE ANDRE est un championnat départemental ou l'on représente le club dans lequel nous sommes licenciés. De plus, pour rappel, seuls les noms ou noms + initiales sont réglementaire.

Article 12

Les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points et en auto-arbitrage.

Le coaching est autorisé entre les points et pendant les pauses à 11 dans chaque set et entre les sets. Les joueurs des catégories jeunes ne pourront être coachés qu'entre les sets et lors des pauses à 11.

Pour rappel, les joueurs bénéficient d'une pause de 60 secondes à 11, et de 120 secondes entre les sets.

Article 13

Tout volant touchant une infrastructure du gymnase sera compté faute au service et en jeu
Les câbles supportant les paniers de basket seront comptés let au service comme en jeu.

Article 14

Tout joueur désirant s'absenter devra le faire avec l'accord du Juge-Arbitre et le fera sous sa propre responsabilité.

Le joueur est autorisé à quitter le terrain entre les sets ou durant les pauses à 11 mais doit être de retour sur le plateau de jeu dans les délais accordés par le règlement général des compétitions.

Les joueurs devront se présenter sur le terrain avec le matériel nécessaire au bon déroulement de son match (2 raquettes minimum, serviette, boisson...)

Article 15

Pour tout forfait survenant après le tirage au sort, merci de faire parvenir votre justificatif de préférence par mail à l'adresse ci-dessous :

sophie.bluy@badminton-aura.org

ou par voie postale :

Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton
37 cours du Vercors 38500
St-Cassien

Article 16

L'utilisation de substances et de tous les moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports !

Article 17

Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.

Pour toute contestation, seul le responsable d'un club pour le jour du tournoi pourra contester auprès du Juge-Arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.

Article 18

La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.

Les juges Arbitres :

MARTIN Christophe
VIOLET Jérôme